

Rénovation de la chaloupe Brokoa

- Superbe réplique d'une chaloupe biscayenne du XIX^{ème} siècle, construite à l'identique en 1991 par l'association Itsas Begia ; elle est motorisée depuis le printemps 2008,
- 2^{ème} prix du concours « Bateaux des côtes de France - Brest 92 »
- Classée d'intérêt patrimonial par la Fondation du patrimoine maritime et fluvial en 2007,
- Ambassadrice du patrimoine maritime basque dans les manifestations nautiques, et détentrice d'un record absolu dans sa catégorie, de la traversée du golfe de Gascogne en août 2006.

Tous les ans, elle est l'objet de tous les soins et attentions. Mais, aujourd'hui, elle a 18 ans et nécessite des travaux en profondeur. Elle devrait intégrer le chantier naval des Frères Marin à Ciboure.



Nous faisons appel à votre générosité à travers cette souscription pour que notre histoire maritime reste présente dans nos mémoires et nos cœurs.

Aitzinetik eskertzen dizuegu zuen sustengua gure euskal itsas kulturak, gure nortasuna ere bere baitan daramanak, luzaz bidaia dezan gure bihotzetan, bai eta gure ondorengoan oroitzapenetan ere.

..... à découper

Oui, je fais un don pour aider à la rénovation de la chaloupe Brokoa

Chèque à l'ordre de « FONDATION DU PATRIMOINE - CHALOUPE BROKOA ».

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune de Ciboure, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt.

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt); ou de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 € (exemple : un don de 100 € = 75€ d'économie d'impôt).

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le revenu **OU** de l'Impôt sur la Fortune

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt)

Tout don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal.

NOM OU SOCIETE :

ADRESSE :

C P : VILLE :

Coupon réponse à renvoyer à :

avant le 31 mars 2010

FONDATION DU PATRIMOINE EN AQUITAINE
25 cours de Verdun
33000 BORDEAUX